



PACTE LINGUISTIQUE

Entre la FRANCOPHONIE et Les SEYCHELLES

1^{er} janvier 2011 – 31 décembre 2014

Nous, Secrétaire général de la Francophonie et Président de la République des Seychelles

Considérant que la République des Seychelles a adhéré à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 1976 et qu'elle endosse pleinement, à titre de membre à part entière, ses objectifs et ses orientations ; considérant que la Charte de la Francophonie affirme en son préambule que « la langue française constitue aujourd'hui un précieux héritage qui fonde le socle de la Francophonie, ensemble pluriel et divers. Elle est aussi un moyen d'accès à la modernité, un outil de communication, de réflexion et de création qui favorise l'échange d'expériences » ;

Considérant la résolution de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenue à Québec en octobre 2008, portant sur la promotion de la langue française et la mise en œuvre de pactes linguistiques ;

Considérant la volonté de la République des Seychelles, exprimée dans un courrier du 15 avril 2009, et dans une lettre du Représentant personnel du chef de l'État adressée au Secrétaire général de la Francophonie du 18 août 2010 de signer un pacte linguistique avec la Francophonie en vue de renforcer le principe d'un trilinguisme équilibré avec une attention particulière pour le français ;

Considérant que la Francophonie et la République des Seychelles souhaitent que des progrès notables soient rapidement observés quant à la place du français dans le système éducatif, l'environnement social et médiatique, l'administration publique et la vie internationale du pays ;

Considérant la volonté de la République des Seychelles d'inscrire la mise en œuvre de ce pacte linguistique d'une durée de quatre ans dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel faisant appel à l'OIF et aux opérateurs reconnus de la Francophonie ;

Considérant la volonté de la République des Seychelles

- o D'atteindre un trilinguisme effectif dans l'usage de ses trois langues nationales (créole, anglais, français) et de consentir, pour ce faire, à un effort particulier en faveur du français ;
- o D'améliorer la formation des enseignants en et de français et les conditions d'apprentissage et d'enseignement du français dans le contexte trilingue seychellois ;
- o De renforcer la dimension francophone de sa jeune université ;
- o De développer davantage un environnement francophone propre à susciter et faciliter l'expression en français des agents de l'administration publique et de la population en général ;
- o D'assurer la présence du français dans la signalétique, et dans les communications nationale et internationale du pays parallèlement avec les deux autres langues nationales ;

- De poursuivre la promotion de l'accès de la population à TV5Monde ;
- De continuer à mettre en œuvre le Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales adopté à Bucarest en 2006.

Nous nous engageons, en signant le présent Pacte linguistique,

- À mettre en œuvre le plan d'action ci-joint destiné à répondre aux objectifs du présent Pacte ;
- À adopter un plan de travail annuel qui en précisera le rythme de mise en œuvre et indiquera les ressources nécessaires à son exécution telles que mobilisées par les différents partenaires et approuvées par leurs instances respectives ;
- À veiller à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce Pacte linguistique ;
- À réexaminer, aux termes du présent Pacte et au vu des résultats obtenus, les conditions dans lesquelles il pourrait éventuellement faire l'objet d'une reconduction.

Fait à Montreux, le 23 octobre 2010



Abdou DIOUF
Secrétaire général de la Francophonie



James Alix MICHEL
Président de la République des Seychelles

Sont aussi parties à ce Pacte, en raison de leur contribution à sa mise en œuvre :

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ;

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ;

TV5Monde.

PLAN D'ACTION

1^{er} janvier 2011-31 décembre 2014

Ce plan d'action sera périodiquement révisé afin que la réalité du terrain soit continuellement prise en compte. Les mesures du plan d'action devront être chiffrées par chacune des parties et un budget devra être établi.

Lorsque nécessaire, la mise en œuvre des mesures fera l'objet d'un accord spécifique entre la République des Seychelles et l'OIF ou les opérateurs concernés.

Un calendrier sera élaboré afin de préciser le rythme de mise en œuvre de chaque action par année budgétaire.

1 – AGIR DANS LE SYSTEME ÉDUCATIF (renforcer la place du français dans tous les secteurs d'enseignement)

a. Améliorer les ressources didactiques et pédagogiques en français

- L'OIF déploiera sa méthode de didactique du français adaptée au créole (programme de sa Direction de l'Éducation et de la Formation) : formation des formateurs, expérimentation et mise en place auprès des professeurs sur la période 2011-2012 dès la première année de français au primaire.

Un volet applicable à l'école maternelle pourrait être envisagé.

Le coût de l'ensemble de l'opération est estimé à 200 000 euros sur quatre ans.

- L'OIF et l'AUF sont disposés à ouvrir l'Initiative IFADEM aux Seychelles, sous réserve que le pays satisfasse aux critères suivants : participation financière de sa part, existence d'un cadre réglementaire sur la formation continue, identification d'un opérateur national capable de porter à terme l'initiative (ministère ou institution de formation, existence aux Seychelles d'un Campus numérique francophone (AUF) ou d'un équivalent pour déployer des systèmes technologiques, adhésion des Seychelles aux principes fondateurs d'IFADEM (principes techniques, éditoriaux, juridiques et de gouvernance), nombre de personnes formées assurant des économies d'échelle et justifiant ainsi les coûts de l'implantation du dispositif.

Le Gouvernement seychellois souhaite adopter ce dispositif et demande qu'une mission d'expertise soit organisée dès 2011 pour examiner les conditions de l'implantation d'IFADEM dans le pays. Sous réserve des conclusions positives de cette mission, l'Université des Seychelles serait l'opérateur national de ce projet et le Gouvernement adoptera, en concertation avec les responsables de l'IFADEM, un calendrier de renforcement des compétences des enseignants de français.

- Afin de développer une meilleure connaissance du français dans les formations aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie, l'OIF, à travers sa Direction de l'Éducation et de la Formation (DEF), mettra en place entre 2011 et 2013, un enseignement en français d'une discipline technique liée à la restauration et au tourisme dans un centre pilote de formation professionnelle dédiée à cette filière. À l'issue de ces trois ans, les autorités compétentes s'engagent à valider et à poursuivre l'enseignement bilingue dans cette discipline avec ses propres moyens.

Coût annuel approximatif (pris en charge par l'OIF) : 8 000 euros par classe bilingue (cours de langue pour les enseignants, cours pédagogiques, stage en centre de tourisme francophone, matériel pédagogique).

- Le Gouvernement seychellois encouragera l'utilisation du dispositif multimédia « Apprendre et enseigner avec TV5Monde » (la formation devant être orientée vers des usages pratiques du français), et en facilitera l'accès.

b. Intégrer des programmes en français dans la nouvelle université

- Dans le cadre de la licence en sciences de l'éducation, le Gouvernement proposera aux étudiants dès la rentrée 2012 un cursus ou du moins des modules en français.

- Dans l'attente de l'intégration de l'Université des Seychelles en tant que membre de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), qui ne pourra se faire qu'après trois ans d'existence de l'Université, le Bureau régional de l'Océan Indien de l'AUF s'engage à intégrer les besoins des Seychelles dans sa nouvelle programmation quadriennale, entre autres dans son projet Horizons Francophones.

2 - ENCOURAGER LA POPULATION À S'EXPRIMER ORALEMENT EN FRANÇAIS

a. Le Gouvernement organisera à partir de l'année 2011 une campagne de sensibilisation aux langues dans les médias, avec une attention particulière à la langue française. TV5Monde apportera une contribution à la conception et à la réalisation de cette campagne.

b. Le Gouvernement encouragera l'usage du français au sein de l'administration et établira, à cet effet, une série de mesures pratiques.

c. Le Gouvernement continuera à valoriser l'appartenance francophone régionale et internationale.

d. Dans le cadre de la promotion de ses langues nationales, le Gouvernement accordera une attention particulière aux activités de la célébration de la Semaine de la Francophonie en s'appuyant sur la société civile. L'OIF fournira au pays, qui précisera ses besoins, les matériels de promotion de la Francophonie qu'elle édite annuellement à l'occasion du 20 mars.

e. TV5Monde soutiendra la SBC et le ministère de l'Éducation dans la création, pour les enfants, d'outils ludo-éducatifs en français adaptés au contexte seychellois.

3 - CRÉER UN ENVIRONNEMENT FRANCOPHONE ET FACILITER L'ACCÈS DE LA POPULATION AUX PRODUCTIONS ET MATÉRIELS FRANCOPHONES

a. TV5Monde, en liaison avec ses partenaires francophones, accompagnera la SBC dans son projet d'accroître la place du français dans ses programmes, en aidant au renforcement de la production nationale en français et en facilitant l'accès aux émissions francophones.

b. TV5Monde s'emploiera, en outre, à contribuer à la formation des journalistes de la SBC (transferts d'expertise, stages en France notamment) en s'associant aux programmes de coopération que CFI et le CIRTEF ont noués avec la chaîne nationale seychelloise.

c. L'OIF et TV5Monde s'emploieront par ailleurs à mutualiser des contenus audiovisuels ayant fait l'objet d'exploitations pédagogiques, susceptibles d'abonder le système éducatif seychellois.

d. Le quotidien national *Seychelles Nation* accordera une place particulière au français dans sa publication.

e. Le Gouvernement continuera à favoriser l'accès des Seychellois à TV5Monde.

f. Le Gouvernement s'assurera du plurilinguisme dans la signalétique.

g. L'OIF et le Gouvernement encourageront les artistes seychellois à postuler au Prix Musiques de l'Océan indien (lancé en 2006 par l'OIF et d'autres partenaires) afin de promouvoir les écritures musicales de la région, de favoriser la diffusion des œuvres et de développer pour les lauréats une carrière à l'international. Favoriser la participation des artistes seychellois à d'autres manifestations culturelles de ce genre est souhaitable.

h. Le Gouvernement examinera les options susceptibles d'améliorer la disponibilité des livres, magazines, journaux et documents audiovisuels en français auprès du public seychellois.

i. L'OIF, grâce à son programme CLAC-Lecture publique, soutiendra la Bibliothèque nationale dans sa volonté d'étendre son réseau de centres de lecture et d'y greffer des activités culturelles et de l'animation en français. Une étude de faisabilité est prévue en février 2011 pour examiner les modalités pratiques de la coopération envisagée dans ce domaine.

En se basant sur la création ou le renforcement de six centres de lecture, l'OIF estime son apport à environ 240.000 euros en coûts directs.

4 – RENFORCER LA PLACE DU FRANÇAIS DANS LA VIE PUBLIQUE ET ADMINISTRATIVE POUR TENDRE VERS LE TRILINGUISME EFFECTIF

a. Le Gouvernement continuera de mettre en œuvre le Vade-mecum relatif à l'usage du français dans les organisations internationales (adopté en 2006 au Sommet de Bucarest).

b. Le Gouvernement affirme sa volonté de former en français ses diplomates et hauts fonctionnaires, et l'OIF accompagnera cet effort par les moyens dont elle dispose dans le cadre des programmes de sa Direction de la Langue française et de la Diversité culturelle et linguistique (sessions de formation en français sur des thèmes spécifiques touchant à la vie internationale et aux métiers de la diplomatie, participation à des séminaires en français sur des problématiques régionales ou internationales...).

c. Le Gouvernement continuera d'encourager ses diplomates et hauts fonctionnaires à participer activement aux Groupes des ambassadeurs francophones et autres regroupements de francophones.

d. Le Gouvernement structurera une équipe de traducteurs nationaux accréditée par l'État.

e. L'AUF, à travers son Bureau de l'Océan Indien (BOI), intégrera les Seychelles dans son plan régional de formation de traducteurs, plan dont la mise en œuvre est envisagée pour 2011.

f. Le Gouvernement favorisera l'utilisation au sein de l'administration des outils de formation au français conçus à l'usage des diplomates et fonctionnaires internationaux, développés et mis à disposition par TV5Monde.

MÉCANISMES DE SUIVI

Les partenaires conviennent de désigner chacun un ou une responsable de la mise en œuvre du présent pacte linguistique.

Pour les Seychelles, la/le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères ;

Pour l'OIF, la/le Chef de la Division de la langue française, en liaison avec l'Observatoire de la langue française ;

Pour l'AUF, la/le Directeur du Bureau de l'Océan Indien (BOI) ; la/le Directeur de la Langue et de la Communication scientifique en français ; la/le Responsable des relations avec les institutions de la Francophonie ;

Pour TV5Monde, la/le Directeur de la Francophonie, des Relations institutionnelles et de la Promotion du français.

Ces responsables se concerteront et auront toute autorité pour convoquer toute rencontre et poser tout geste qu'ils jugeront nécessaires au bon cheminement du Pacte. Un bilan annuel sur l'état d'avancement du dossier sera établi et communiqué par ces responsables à leurs autorités respectives.



AVENANT AU PACTE LINGUISTIQUE ENTRE LA RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES ET LA FRANCOPHONIE

Nous, Président de la République des Seychelles et Secrétaire général de la Francophonie,

Considérant que la République des Seychelles a adhéré à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 1976 et qu'elle endosse pleinement, à titre de membre à part entière, ses objectifs et ses orientations ;

Considérant que la Charte de la Francophonie affirme en son préambule que « la langue française constitue aujourd'hui un précieux héritage qui fonde le socle de la Francophonie, ensemble pluriel et divers. Elle est aussi un moyen d'accès à la modernité, un outil de communication, de réflexion et de création qui favorise l'échange d'expériences » ;

Considérant que la Francophonie et la République des Seychelles ont convenu, en 2010, d'un pacte linguistique visant l'amélioration de la place du français dans le système éducatif, l'environnement social et médiatique, l'administration publique et la vie internationale du pays ;

Prenant acte du bilan de la mise en œuvre du pacte linguistique ;

Considérant que le pacte linguistique arrive à échéance le 31 décembre 2014 ;

Tenant compte du succès de la réalisation de plusieurs actions et reconnaissant que la mise en œuvre d'autres mesures exige plus de temps et de moyens,

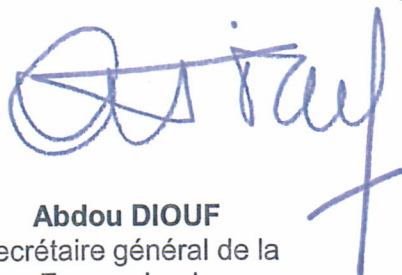
Nous nous engageons en signant le présent Avenant,

À reconduire le pacte linguistique pour 2 années, soit jusqu'au 31 décembre 2016, et, ce faisant, à adopter dans le courant du premier trimestre 2015, un plan d'action fondé sur les priorités suivantes :

.../...

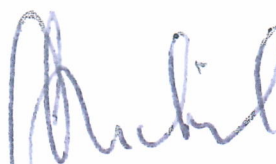
- Dans le domaine de l'éducation : mise en place effective de la didactique adaptée français/créole dans la petite enfance et expérimentation au primaire. Renforcement des capacités des professeurs et cadres éducatifs du secondaire en matière d'enseignement du français ;
- Dans le domaine de la formation professionnelle : mise en œuvre de l'enseignement bilingue à l'Académie de Tourisme ;
- Dans le domaine de l'enseignement supérieur : mise en place d'une coopération entre l'UniSey et l'AUF ;
- Dans le domaine des médias : consolidation de la présence du français dans la presse écrite et l'audiovisuel ;
- Dans le domaine de la formation au et en français des diplomates et fonctionnaires : mise en place d'un véritable dispositif national de renforcement des capacités ;
- Dans le domaine de l'environnement francophone : développement du plurilinguisme dans la signalétique et appropriation de la validation des acquis des professionnels dans le monde du travail.

Signé à Paris, le 18 DEC. 2014



Abdou DIOUF
Secrétaire général de la
Francophonie

Signé à Mahé, le 20 DEC 2014



James Alix MICHEL
Président de la République des
Seychelles

Sont parties à cet avenant, en raison de leur contribution à sa mise en œuvre : l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5MONDE